

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de séance	05-11-2019	Séance <input checked="" type="checkbox"/> ordinaire
Heure de séance	17 H 30	<input type="checkbox"/> extraordinaire
Date d'envoi des convocations	17-10-2019	
Séance précédée d'une réunion de la commission permanente en date du 10-10-2019		OUI

Le procès-verbal de la séance précédente en date du 04-07-2019 ainsi que celui de la commission permanente en date du 10-10-2019 sont soumis au vote des membres présents et sont approuvés.

VOTE : 20	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 20
------------------	----------------	------------	-----------

est modifié (dans ce cas, inscrire les modifications demandées)

ORDRE DU JOUR**I – Affaires relatives au fonctionnement et à l'organisation de l'établissement**

- Règlement intérieur du CA
- Composition et mise en place des différentes commissions
- Conventions de partenariat à caractère pédagogique sans incidence financière (stages, conventions SESSAD et autres organismes pour la prise en charge des élèves à besoins spécifiques...)

II - Affaires relatives à l'action éducatrice

- Structures pédagogiques 2019-2020
- Déclinaison annuelle du projet d'établissement :
 - Modalités de passation de l'oral du DNB
 - Dispositif « Devoirs faits »
 - Modalités de communication avec les familles.
 - Programme d'information sur l'orientation et Programme d'action négociée (PAN) CIO-EPLE
Programme du Conseil École-Collège
 - Compte-rendu du dernier CESC-DD-I
 - Programmes de l'Association Sportive et du FSE
 - Programme d'actions et sorties pédagogiques
 - Calendrier 2019-2020

III - Affaires budgétaires

- Décisions Budgétaires modificatives (DBM) Exercice 2019
- Délégation du CA au Chef d'Établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle
- Fonctionnement des fonds sociaux et critères d'attributions
- Choix du barème de la redevance pour les droits de reprographie pour l'année 2020
- Tarifs des prestations annexes 2020
- Tableau des amortissements 2020
- Convention avec le Syndicat Intercommunal
- Contrats et conventions 2019 et 2020
- Logements de fonction

- Renouvellement des contrats et conventions, autres que pédagogiques, pour 2020
- Acceptations de dons
- Contrats, conventions, devis en relation avec le programme d'actions 2019-2020
- Budgets prévisionnels 2020 : sorties scolaires, concours

IV – Questions diverses

- Action contre le gaspillage alimentaire

L'ordre du jour ainsi proposé est soumis au vote :

VOTE : 20	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 20
-----------	----------------	------------	-----------

Désignation des secrétaires de séance :

Mme Alexandra LILLE	Enseignante
M.Vincent ROY	CPE

NOMS	SIGNATURES	Total de membres du CA	24
<u>Président</u> : M. Thierry MACÉ		Quorum	13
<u>Secrétaires</u> :		Membres présents avec voix délibérative	20
Mme Alexandra LILLE		Membre(s) invité(s) en qualité d'experts	0
M.Vincent ROY			

I – AFFAIRES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT ET A L'ORGANISATION DE L'ÉTABLISSEMENT

1 – Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Après avoir fait valider le compte-rendu du précédent Conseil d'Administration et informé les membres du Conseil des décisions de la commission permanente du 10 octobre 2019,

M. MACÉ présente le règlement intérieur du Conseil d'Administration (**Annexe n° 1**). Il rappelle que ce document repose essentiellement sur les obligations réglementaires.

L'article 9 prévoit la nomination de 2 secrétaires de séance : l'un nommé parmi les différents collèges élus, l'autre assuré par un des personnels membres de droit, afin de mieux retranscrire les différents échanges entre les participants.

Le règlement intérieur est soumis au vote pour adoption :

Votants : 20	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 20
---------------------	-----------------------	-------------------	------------------

Les deux secrétaires de séances sont :

Mme Alexandra LILLE, enseignante et M. Vincent ROY, CPE

2 – Composition et mise en place des différentes commissions

Avant de compléter le tableau des compositions des différentes commissions émanant du Conseil d'administration. M.MACÉ fait mention, à l'attention des nouveaux membres du Conseil d'Administration, du contrat d'objectifs tripartite 2016-2019 (Direction Académique - Conseil Départemental - EPLE). Ce document, envoyé aux membres du CA, pose le cadre des missions et des objectifs de l'établissement.

Le Conseil d'administration est composé de 24 membres. Le quorum est donc à 13 présents.

M. MACÉ explique pour les nouveaux membres les compétences du Conseil d'administration.

Le tableau des commissions complété sera mis en annexe (**Annexe n°2**) du compte-rendu de la séance.

Il propose ensuite de reconduire la composition du Conseil de la Vie Collégienne (CVC) votée l'an dernier.

Il rappelle que le CVC se réunit au moins une fois par trimestre pour discuter de la vie au collège et faire des propositions pour l'amélioration du climat et du fonctionnement du collège.

Une 1^{ère} réunion est prévue avant les vacances de Noël. Il précise cependant que pour des raisons liées aux emplois du temps des élèves et de transport scolaire, ces réunions se tiendront en cours de journée.

La proposition de composition de ce Conseil de Vie Collégienne est donc la suivante :

- Le chef d'établissement ou son représentant
- Le CPE
- L'adjoint-gestionnaire
- L'agent technique de maintenance
- L'infirmière scolaire
- 1 représentant des parents d'élève membre du CA + 1 suppléant membre du CA
- 1 représentant des personnels enseignants membres du CA+ 1 suppléant membre du CA
- 1 représentant des personnels d'éducation membre du CA + 1 suppléant
- Les 2 délégués élèves au CA et leurs 2 suppléants + 6 autres élèves désignés parmi les délégués des différents niveaux dont un ULIS et des élèves non élus volontaires.

La composition du conseil de la vie collégienne est soumise au vote pour approbation :

Votants : 20	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 20
---------------------	-----------------------	-------------------	------------------

Représentant des personnels enseignants : Mme MONNI

Représentant des parents d'élèves : Mme PORZZIO Suppléante : Mme LESOURD

Personnel d'éducation (AED) : Mme BURNEL

3 - Conventions de partenariat à caractère pédagogique sans incidence financière

M. MACÉ demande l'autorisation aux membres du Conseil d'Administration de signer les conventions de partenariat à caractère pédagogique sans incidence financière qui sont présentées dans le tableau récapitulatif joint (**Annexe n° 3**) avec quelques exemples de ces conventions.

Il précise que les modèles de convention peuvent varier selon le partenaire et que certaines de ces conventions sont présentées au CA par anticipation et ne seront signées que s'il y en a la nécessité. Par exemple, la convention relative aux dispositifs relais.

L'autorisation pour le chef d'établissement de signer des conventions relatives aux sujets présentés dans les différentes lignes du tableau en annexe n° 3 est soumise au vote pour approbation, sachant que les conventions présentées le sont à titre d'exemple et qu'il peut y avoir quelques modifications selon les partenaires concernés.

Votants : 20	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 20
---------------------	-----------------------	-------------------	------------------

II – AFFAIRES RELATIVES À L'ACTION ÉDUCATRICE

1 - Structure pédagogique 2019-2020 (Annexe n° 4)

Avant de présenter les effectifs et la répartition des élèves M. MACÉ présente rapide bilan de l'année 2018-2019.

La légère baisse du pourcentage de réussite au DNB 2019 n'est pas une surprise compte tenu de la cohorte compliquée des élèves de 3^{ème} dont le comportement problématique pour une vingtaine d'entre eux a conduit à une baisse dans l'implication scolaire tout au long de l'année et ce, malgré les mises en garde faites par l'établissement aux parents concernés. Il en est de même pour les chiffres relatifs à l'orientation des élèves : baisse de l'orientation vers la 2^{nde} générale.

Au bilan de l'année 2018-2019, un seul élève, d'ULIS, pour lequel la famille n'a jamais donné suite aux différentes sollicitations du collège, est resté non scolarisé à la rentrée 2019.

Puis M. MACÉ commente le « Tableau de bord Vie Scolaire » :

- Un bilan globalement positif avec peu d'absences non justifiées, un nombre d'exclusions de cours, de retenues, de passages à l'infirmerie qui restent contrôlés même si on peut constater quelques augmentations, liées en partie à des effectifs plus conséquents.
- 153 élèves ont été suivis par les AED dans le cadre d'un accompagnement éducatif, sur les temps de permanence. Ces séances d'aide au travail ont pour principal objectif de créer du lien, en particulier avec les élèves les plus en difficulté, afin de prévenir le décrochage scolaire et favoriser un climat scolaire serein.
- 177 avertissements du Conseil de Classe qui ont pour la plupart été suivis de rendez-vous entre la famille, l'élève, le professeur Principal et un membre de l'équipe de direction.
- À noter : 2 commissions éducatives et 3 conseils de discipline (2 pour des élèves de 3ème arrivés en état d'ébriété le matin au collège, et un pour une élève de 4ème que le collège a accompagné depuis la 6ème mais dont le comportement n'a fait que se dégrader durant ses trois années de collège). Une élève a aussi fait un coma éthylique un mercredi après-midi alors qu'elle était avec plusieurs de ses camarades de 3ème.
- Les quelques exclusions de l'établissement correspondent à des faits de violences (qui ne nécessitent cependant pas de signalement plus important), la politique de l'établissement étant de remettre à la famille les élèves qui ont ce type de comportement inacceptable.

M. HAURET : Y-a-t'il des menaces, de la violence à l'égard des professeurs ?

M. MACÉ : non mais il peut y avoir des comportements individuels délicats dus au mal-être de quelques élèves.

Mme TURPIN et Mme COLSON : pas d'agressivité envers les enseignants de façon préméditée.

M. MACÉ fait remarquer l'augmentation des PAI et des PAP, très lourds à gérer.

Mme LILLE note que certains autres élèves pourraient aussi relever d'un PAI ou d'un PAP.

M. MACÉ note qu'il en est de même au niveau de la MDPH.

M. HAURET et M. HEBERT demandent pourquoi une telle augmentation de ces dispositifs.

M. MACÉ souligne une meilleure détection et un meilleur suivi des élèves. Mais il pense qu'il y a aussi un changement dans l'environnement des élèves : alimentation, sommeil, rythme de vie, jeux vidéo et ré-

seaux sociaux qui ont des répercussions sur la scolarité. De même, du fait des évolutions des pratiques éducatives dans les familles, il y a de plus en plus d'élèves qui ne savent pas ce qu'est la frustration et qui se positionnent dans la toute-puissance vis à vis de leurs parents et des adultes en général.

Il est rappelé que le collège fait partie du dispositif ruralité et qu'il n'y a donc pas de permanence d'une assistante sociale. Ce sont essentiellement la gestionnaire pour ce qui concerne les fonds sociaux et l'infirmière qui remplissent ces fonctions auprès des familles. 5 RIP ont été fait durant l'année scolaire.

Puis M. MACÉ commente les différents tableaux concernant l'évolution des effectifs, la structure et la répartition des élèves selon les différents enseignements.

L'effectif général est en légère baisse, décrie qui devrait continuer les années prochaines compte tenu de l'évolution de la courbe démographique.

M. HÉBERT dit qu'il en est de même dans les écoles.

M. LECOUTURIER demande l'explication du différentiel entre la prévision des effectifs de 6^e et la réalité.

M. MACÉ explique qu'il avait interpellé les services départementaux sur ce chiffre dont il doutait fortement. Il avait anticipé cet écart lors de la préparation de la DHG.

Concernant les enseignements de LV2, il faut noter la fragilité de la LV2 Allemand en 5^{ème} avec seulement 18 élèves. Il est rappelé qu'à moins de 15 élèves il n'y a pas d'ouverture de la section.

2- Déclinaison annuelle du projet d'établissement

M. MACÉ propose de présenter les différents points qui structurent le projet annuel 2019-2020 avant de soumettre en un seul vote la globalité des points abordés. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

- **Modalités de passation de l'oral du DNB (Annexe n° 5)**

M. MACÉ présente les modalités de passation de l'épreuve orale du DNB qui restent sur le même principe que l'année passée. Le niveau d'exigence demandé aux élèves se traduit par des résultats très satisfaisants. Le calendrier de passation de l'oral est arrêté. L'oral se passera le mercredi 10 juin 2020, tous les enseignants seront mobilisés et donc il n'y aura pas de cours pour les autres élèves ce jour-là.

M. HEBERT demande qui détermine les dates de passation de l'épreuve, M. MACÉ répond que chaque établissement, en conseil d'administration, établit son calendrier.

- **Dispositif «Devoirs faits» (Annexe n° 6)**

Les différents éléments du dispositif sont présentés. M. MACÉ rappelle que la dotation attribuée pour le dispositif « Devoirs faits » est de l'ordre de 7 heures hebdomadaires, mais que le dispositif présenté va bien au-delà car il intègre des moyens pris sur la dotation de l'établissement.

Un dispositif « petits lecteurs » est mis en place en parallèle aux ateliers des modules pour les élèves de 6^e qui ont des difficultés de lecture ; plus d'une 20aine sont concernés.

Par contre il n'a pas été possible de répondre favorablement à la demande de soutien en français, les professeurs de la discipline ayant fait le choix de prioriser le dispositif « petits lecteurs ».

- **Modalités de communication avec les familles (Annexe n° 7)**

L'ensemble des modalités de communication avec les familles est présenté par M. MACÉ.

Un calendrier prévisionnel des rencontres avec les familles, d'information sur l'orientation est joint au document.

Concernant le lien CM2-6^e, sont maintenues les journées de découverte du collège pour les élèves de CM2 et la soirée « portes ouvertes » (prévue le vendredi 12 juin à partir de 17h) pour les parents.

- **Plan d'Activité Négocié (PAN) CIO/EPLE (Annexe n° 8)**

M. MACÉ rappelle que le « PAN » est une convention entre le CIO de CAEN et le collège sur les moyens mis à disposition entre ces deux établissements, sur la base d'un diagnostic partagé.

- **Programme du Conseil Écoles-Collège (CEC) (Annexe n° 9)**
Le CEC est l'instance qui permet de créer du lien entre les écoles du secteur et le collège, cela sous différentes formes. Le travail de réflexion entre les enseignants du 1^{er} et du 2nd degré demeure essentiel au suivi et à l'accueil des élèves en classe de 6^e et incite à une mutualisation de bonnes pratiques.
Un axe de travail a été retenu pour les conseils de cycle 3 suite aux évaluations en mathématiques sur le champ de la résolution des problèmes.
- **Programme du CESC-DD du 14 octobre 2019 (Annexe n° 10)**
Cette instance est le lieu de rencontre des partenariats institutionnels ou associatifs auxquels le collège fait régulièrement appel pour mener à bien les différentes actions.
Mme LILLE indique que certains collègues souhaitent s'associer à l'EPI « Harcèlement » au-delà de la semaine «EPI » du mois de février 2020 et pense en parler aux élèves de tous les niveaux.
M.MACÉ souhaiterait associer les familles, mais il est difficile de les mobiliser. Des tentatives ont été faites les années passées mais hélas peu de familles se déplacent, les parents présents aux réunions étant a priori les plus attentifs au sein même de leur famille.
Il reste donc encore à trouver de nouvelles et efficaces modalités de communication sur les thèmes comme le harcèlement, la pornographie, l'usage et le danger des médias...
La question sur le gaspillage alimentaire sera abordée en question diverse.
- **Programmes 2019-2020 de l'Association Sportive et du Foyer Socio-Educatif**
 - **Association Sportive (UNSS) (Annexes n° 11 et 12)**
Mme COLSON souligne la diversité des activités proposées, et met en avant la responsabilisation des élèves par la formation de jeunes officiels et le coaching.
 - **Le Foyer Socio-Educatif (Annexe n° 13)**
M.MACÉ note que le FSE est un partenaire financier plus que nécessaire à la mise en place des séjours ou sorties scolaires. Grâce à la subvention annuelle de 6500.00 € du Syndicat Intercommunal et aux recettes propres du FSE, les familles peuvent encore bénéficier d'un niveau de participation abordables.

Départ de M.HAURET à 19h12

- **Programme des actions et sorties pédagogiques 2019-2020 (Annexe n° 14)**
Ce document récapitule l'ensemble des projets proposés par les enseignants. C'est la déclinaison annuelle du projet d'établissement dont M.MACÉ rappelle les éléments de référence et constitutifs : le contrat d'objectifs tripartite, les différents domaines du socle commun, les différents parcours et les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI).
Ce document permettra l'élaboration du budget prévisionnel 2020 qui sera présenté fin novembre.
M.MACÉ rappelle les conditions qui rendent les différentes actions obligatoires (sur temps scolaire) ou facultatives (débordent du temps scolaire, avec autorisation des familles et possibilité d'une participation financière des familles).
La prise en compte des projets et leur qualification sont aussi soumis aux contraintes de la dotation de fonctionnement et des réserves disponibles de l'établissement.
Le principe de ce programme est que tous les élèves d'un même niveau bénéficient d'un minimum d'actions communes sur l'année scolaire, ces actions pouvant être déclinées de manière différentes pour chaque classe d'un même niveau. Cela n'empêche cependant pas la mise en place de projets classe.

- **Calendrier 2019-2020 (Annexe n° 15)**

M. MACÉ donne pour information le calendrier général des réunions, sorties, séjours... Même si la majorité des dates est arrêtée, ce calendrier peut subir quelques modifications.

Les dates indiquées pour le DNB ne sont pas encore officiellement publiées.

M. MACÉ précise que la semaine précédant les vacances de février sera une semaine particulière :

- les élèves de 3^e seront en stage,
- pour les élèves de 5^{ème} et de 4^e, cette semaine sera consacrée aux EPI (2 jours par EPI et par ½ niveau). Le mercredi matin sera travaillé afin de donner plus de souplesse dans la gestion des EDT.
- Pour les élèves de 5^e :
 - « Le Moyen-Âge »
 - « Le harcèlement »
- Pour les élèves de 4^{ème} :
 - « CARDIFF »
 - « Son, Image et mouvement »
- Pour les élèves de 6^{ème} :
 - « L'Antiquité »
 - « de l'infiniment grand à l'infiniment petit »

Cette semaine est un temps fort pour ces EPI qui sont aussi travaillés en cours dans différentes disciplines avant et après cette semaine.

La déclinaison annuelle du projet d'établissement présentée précédemment, comprenant :

- Modalités de passation de l'oral du DNB
- Dispositif « Devoirs faits »
- Modalités de communication avec les familles.
- Programme d'information sur l'orientation
- Programme du Conseil École-Collège
- Programme du CESC-DD-I
- Programmes de l'Association Sportive et du FSE
- Programme d'actions et sorties pédagogiques dont la nature des sorties (facultatives ou obligatoires)
- Calendrier indicatif 2019-2020 dont la semaine EPI

est soumise au vote pour approbation :

Votants : 19	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 19
---------------------	-----------------------	-------------------	------------------

III – AFFAIRES BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES

Intervention de Mme GUÉZOU, Adjointe Gestionnaire pour :

1- Décisions Budgétaires Modificatives, exercice 2019

- Décisions de l'Ordonnateur : n° 4 à 7 (pas d'incidence sur le montant global du budget en cours). (cf. pages 2 et 3 des annexes présentées en séance) **(Annexe n° 16)**
- DBM pour information, de type 2 : n° 9 à 12 (incidence sur le montant global du budget mais sur ressources spécifiques) **(Annexe n°17)**
(cf. pages 4 et 5 des annexes présentées en séance)
- DBM pour vote de type 3 : afin de garantir une fin d'année budgétaire sereine pour les dépenses de viabilisation (ALO), il est proposé d'affecter des ressources non spécifiques : **(Annexe n° 18)**

Type 33 – Affectation de ressources non spécifiques	RECETTES		DEPENSES	
	<ul style="list-style-type: none"> • Plus-value en cours des loyers (sur période de janvier à novembre) 	ALO-7083	7 940.48	ALO-MAINT-ODE-CHETS ALO-VIAB-0EAU ALO-VIAB-0ELEC ALO-VIAB-0GAZ
<ul style="list-style-type: none"> • Plus-value en cours Reversements du Synd.Intercom T1+T2+T3 	ALO-7087	1 317.94	ALO-VIAB-0ELEC	1 317.94
<ul style="list-style-type: none"> • Plus-value en cours des charges locatives T1+T2+T3 	ALO-7088	1 074.96	ALO-VIAB-0ELEC	1 074.96
			Total ...	10 333.38

M.MACÉ soumet au vote cette DBM :

VOTANTS : 19	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 19
---------------------	----------------	------------	-----------

2- Délégation du Conseil d'Administration au Chef d'établissement pour la passation de marchés à incidence financière annuelle.

La nouvelle composition du conseil d'administration oblige le chef d'établissement à solliciter de celui-ci l'autorisation de signer les marchés (c'est-à-dire chaque bon de commande) dans la limite cumulative des crédits ouverts au budget en cours.

VOTANTS : 19	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 19
---------------------	----------------	------------	-----------

3- Fonctionnement des fonds sociaux (Annexe n° 19)

(cf. page 6 des annexes présentées en séance)

Les aides à la scolarité (bourses et fonds sociaux) ont fait l'objet d'une nouvelle circulaire (n° 2017-122 du 22-8-2017) qui a pour but de repreciser la finalité des fonds sociaux et leurs priorité d'utilisation ainsi que leurs modalités de gestion. Le fonds social pour les cantines doit faciliter l'accès à la restauration scolaire et le fonds social collégien est destiné à faire face à des situations difficiles pour assumer les dépenses de scolarité et de vie scolaire.

Le chef d'établissement constitue, sous sa présidence, une commission qui étudiera les demandes formulées par les familles. En cas d'urgence, le chef d'établissement peut accorder une aide sans consulter la commission qu'il informe a posteriori.

Il est nécessaire de porter à la connaissance du Conseil d'administration les modalités et critères d'attribution ainsi que la liste des dépenses autorisées.

VOTANTS : 19	Abstention : 0	Contre :	Pour :
---------------------	----------------	----------	--------

Mme GUÉZOU informe qu'une première commission a siégé le 30/09/2019 : les attributions ont porté sur les frais de demi-pension 2018-2019 et 2019-2020 ainsi que sur des aides au règlement du séjour à Cardiff 2020. Total des attributions : 2 721.86 €. Le montant disponible au titre des fonds sociaux est de 7 124.79 € à ce jour.

Depuis cette dernière commission, de nouvelles demandes sont en attente, particulièrement liées aux séjours scolaires (Italie et Espagne).

4- Barème de la redevance 2020 pour le contrat d'autorisation de reproduction par reprographie d'œuvres protégées (Centre Français d'Exploitation du droit de Copie) (Annexe n° 20)

(cf. page 7 des annexes présentées en séance)

2 barèmes sont proposés :

- 1.50 euros HT par élève si les élèves reçoivent en moyenne moins de 100 pages de photocopies d'œuvres protégées au cours de l'année scolaire
- 3.20 euros HT par élève si les élèves reçoivent en moyenne entre 101 et 180 pages de photocopies d'œuvres protégées au cours de l'année scolaire

Barème proposé aux membres du conseil d'administration : 1.50 euros HT (TVA 10 %)

Sur une base de 588 élèves au 23/10/2019 : 970.20 € TTC à inscrire au budget 2020, le financement de cette redevance relève de la compétence de l'Etat (BOP 141).

VOTANTS : 19	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 19
---------------------	----------------	------------	-----------

5- Tarifs des prestations annexes pour l'exercice 2020 (Annexe n° 21)

(cf. page 8 des annexes présentées en séance)

Afin de pouvoir encaisser les recettes annexes, il est nécessaire d'en fixer les tarifs suivant la proposition présentée. Mme GUÉZOU indique que seul le tarif du carnet de liaison a été modifié compte tenu du prix payé en 2019 par le collège.

VOTANTS : 19	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 19
---------------------	----------------	------------	-----------

6- Tableau d'amortissements, exercice 2020 (Annexe n° 22)

(cf. page 9 des annexes présentées en séance)

Un actif immobilisable est un actif dont la durée d'utilisation est déterminable c'est-à-dire lorsque l'usage attendu est limité dans le temps.

L'amortissement est la constatation comptable de l'amoindrissement de la valeur d'un élément actif résultant de l'usage, du temps. Il consiste en l'étalement de la valeur des biens amortissables sur leur durée probable de vie.

Le plan d'amortissement traduit la répartition en annuités de la consommation des « avantages » attendus d'un bien en fonction de son usage.

Le Conseil d'administration doit voter un tableau d'amortissement. Une ligne a été ajoutée, elle concerne les travaux d'aménagement de la cour qui seront comptabilisés en 2020 sur le service OPC.

VOTANTS : 19	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 19
---------------------	----------------	------------	-----------

7- Nouvelle convention de répartition des charges entre le Collège et le Syndicat Intercommunal pour les charges communes (Annexe n° 23)

(cf. Page 10 des annexes présentées en séance)

Une convention en date de novembre 2009, régit cette répartition et les reversements dus par le Syndicat Intercommunal.

A partir de janvier 2020, PBI INTERCOM réorganise la collecte des ordures ménagères (bacs pucés) et proposera une nouvelle grille tarifaire (non connue à ce jour) pour 2020. Compte tenu des éléments recueillis à ce jour et après en avoir convenu avec le Syndicat Intercommunal, nous avons demandé à PBI INTERCOM de facturer séparément chaque entité. Soit 2 bacs pour le Syndicat Intercommunal avec 2 ramassages par semaine, 1 bac pour le collège avec 1 ramassage hebdomadaire.

Jusqu'à présent le collège réglait la totalité de la facture au titre de l'enlèvement des ordures ménagères et en demandait un reversement à hauteur de 67 % au Syndicat Intercommunal. Avec la nouvelle grille tarifaire cette répartition n'est plus pertinente (en défaveur du collège).

Il convient donc de mettre fin au 31/12/2019 à la convention en cours et de signer une nouvelle convention à compter du 01/01/2020 qui prend en compte la séparation financière des 2 entités.

Remarque : tous les collèges du département ne sont pas soumis à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Mme GUÉZOU en a fait part aux services départementaux. Il lui a été répondu qu'un recensement serait effectué et que lors de l'élaboration du prochain contrat d'objectif cela pourrait peut-être pris en compte dans le calcul de la dotation de fonctionnement.

M.MACÉ soumet au vote la nouvelle convention:

VOTANTS : 19	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 19
---------------------	----------------	------------	-----------

8- Logements de fonction : modification de l'arrêté collectif en date du 17 mars 2017. (Annexe n° 24)

(cf. Page 11 des annexes présentées en séance)

Les 3 logements de fonction du collège concédés par nécessité absolue de services sont répartis comme suit :

1. Principal : logement situé au 5 rue Saint Martin, 105 m²
2. Principal Adjoint : logement situé au 7 rue Saint Martin, 105 m²
3. Adjoint Gestionnaire : logement situé au 3 rue Saint Martin, 80 m²

Pour des raisons pratiques, le chef d'établissement propose de modifier l'attribution des logements comme suit :

1. **Principal : logement situé au 7 rue Saint Martin, 105 m2**
2. **Principal Adjoint : logement situé au 5 rue Saint Martin, 105 m2**
3. **Adjoint Gestionnaire : logement situé au 3 rue Saint Martin, 80 m2**

Cette modification est soumise au vote.

VOTANTS : 19	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 19
---------------------	----------------	------------	-----------

9- Autorisation de renouvellement des contrats et conventions autres que pédagogiques (Annexe n° 25)

(cf. Pages 12 et 13 des annexes présentées en séance)

Le chef d'établissement demande l'autorisation de renouveler les contrats et conventions pour l'exercice 2020 selon la liste présentée en séance.

Les contrats renouvelés concernent pour la majeure partie des contrats d'entretien liés à la viabilisation, au fonctionnement technique ou administratif et à la sécurité du collège.

L'agent comptable du collège pourra ainsi en accepter le règlement dès janvier 2020.

VOTANTS : 19	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 19
---------------------	----------------	------------	-----------

10- Acceptation d'un don d'une famille (Annexe n° 26)

(cf. Page 14 des annexes présentées en séance)

Mme GUÉZOU informe qu'à l'issue du bilan financier de l'échange franco-allemand 2018-2019, un trop-perçu de 33.00 € était dû à chaque participant. Une famille (M. et Mme BALLEROY) n'a pas voulu ce reversement et par courrier souhaite que cette somme profite à un élève pour un prochain voyage.

M.MACÉ propose d'accepter ce don et de le porter au profit du prochain voyage organisé à l'attention des élèves germanistes

VOTANTS : 19	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 19
---------------------	----------------	------------	-----------

11- Acceptation du don du FSE pour la sortie scolaire « Visite à la ferme : La Chèvrerie de Montchamp »

M.MACÉ propose d'accepter le don du FSE pour cette sortie : il concerne la prise en charge de l'achat des fromages, soit pour un montant de 8.00 € par élève sur une base de 147 élèves de 6^{ème} un montant global de 1 176.00 €.

VOTANTS : 19	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 19
---------------------	----------------	------------	-----------

12- Contrats, conventions ou devis en relation avec le programme d'actions et sorties pédagogiques 2019-2020

➤ Exercice 2019

- Contrat avec la Société MIJE pour l'achat des billets d'avion pour l'échange scolaire franco-espagnol avec PONTEVEDRA (**Annexe n° 27**)
M.MACÉ demande l'autorisation de signer le contrat de réservation pour un montant global de 10 531.30 €.

VOTANTS : 19	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 19
---------------------	----------------	------------	-----------

➤ Exercice 2020

Le chef d'établissement demande l'autorisation de signer les contrats, conventions et devis suivants (Services AP ou VE) :

- Concours « Les Bios », tous niveaux, volontaires, 3.00 € par élève. (**Annexe n° 28**)
- Concours « Drôles de maths », 5è et 6è volontaires, 3.50 € par élève. (**Annexe n° 29**)
- Concours « El Campeonato », 5è à 3è, LV2 Espagnol, 3.70 € par élève (**Annexe n° 30**)
- Convention « Festival Chorale » ave l'association Musique en boîte, 300.00 € plus participation au GUSO (Guichet Unique du Spectacle Occasionnel), pour un montant de 285.00 €. (**Annexe n° 31**)
- Devis « Camion Jazz », 1 250.00 € (**Annexe n° 32**)
- Devis Familles Rurales 14 pour action SLAM pour un montant de 1 150.00 € (**Annexe n° 33**)

VOTANTS : 19	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 19
---------------------	----------------	------------	-----------

Mme GUÉZOU est en attente de 3 autres devis pour 2020 :

- Flamenco avec la Cie « Al Doce »
- Sensibilisation aux dangers d'Internet avec Génération Numérique
- Devis-Tarifs LUDIVER

13- Sortie scolaire à PARIS – Visite du Musée du Quai Branly

Cette sortie à la journée est proposée par Mmes GRASSIEN et TURPIN, professeures d'espagnol, aux élèves de 4è LV2 Espagnol.

Compte tenu de l'effectif et des conditions d'accueil et de visite, il est proposé de faire 2 groupes et donc deux dates sont retenues : le jeudi 18 juin et le mardi 23 juin 2020.

- Dans un premier temps il convient de valider le don du FSE pour cette sortie : le FSE prévoit un don de 14.88 € par élève inscrit, soit sur une base de 100 élèves un montant global de 1 488.00 €

VOTANTS : 19	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 19
---------------------	----------------	------------	-----------

- Dans un second temps, vote sur le budget prévisionnel présenté ci-dessous :

DÉPENSES				RECETTES			
Bus	2	1 280,00 €	2 560,00 €	Participation des familles	100	14,00 €	1 400,00 €
Visite	4	140,00 €	560,00 €	Don du Foyer Socio-Educatif	100	14,88 €	1 488,00 €
				Contribution du collège	8	29,00 €	232,00 €
							- €
Total des Dépenses			3 120,00 €	Total des Recettes			3 120,00 €
		Prix/pers	28,89 €				
				PU - Familles + FSE		28,88 €	
				PU - Accompagnateurs		29,00 €	

La participation des familles est fixée à 14.00 € et le collège prend en charge les accompagnateurs.

VOTANTS : 19	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 19
---------------------	----------------	------------	-----------

- 14- **Concours « Les Bios 2020 »**, proposé aux élèves de tous les niveaux, sur la base du volontariat.
Le concours aura lieu le jeudi 6 février 2020.

- Acceptation du don du FSE : 1 € par élève inscrit (estimation de 58 élèves), soit 58 €.

VOTANTS : 19	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 19
---------------------	----------------	------------	-----------

- Le budget prévisionnel :

DÉPENSES				RECETTES			
Inscription Etablissement	58	3,00 €	174,00 €	Inscription élève	58	1,00 €	58,00 €
			- €	Don du Foyer Socio-Educatif	58	1,00 €	58,00 €
			- €	Contribution du collège	58	1,00 €	58,00 €
							- €
Total des Dépenses			174,00 €	Total des Recettes			174,00 €

La participation des élèves est fixée à 1 €. Le reste est partagé entre le FSE et le collège.

VOTANTS : 19	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 19
---------------------	----------------	------------	-----------

- 15- **Concours « Drôles de maths 2020 »**, proposé aux élèves volontaires des classes de 6è et 5è. Il aura lieu le lundi 23 mars 2020

- Acceptation du don du FSE : 1,25 € par élève inscrit (estimation de 88 élèves), soit 110.00 €

VOTANTS : 19	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 19
---------------------	----------------	------------	-----------

➤ Le budget prévisionnel :

DÉPENSES				RECETTES			
Inscription Etablissement	88	3,50 €	308,00 €	Inscription élève	88	1,00 €	88,00 €
			- €	Don du Foyer Socio-Educatif	88	1,25 €	110,00 €
			- €	Contribution du collège	88	1,25 €	110,00 €
							- €
Total des Dépenses			308,00 €	Total des Recettes			308,00 €

La participation des élèves est fixée à 1€, le reste est pris en charge par le FSE et le collège.

VOTANTS : 19	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 19
---------------------	----------------	------------	-----------

16- **Concours « El Campeonato 2020 »**, proposé aux élèves LV2 Espagnol, 5è, 4è et 3è.

Le concours aura lieu entre le lundi 30 mars et le samedi 4 avril 2020.

➤ Acceptation du don du FSE : 1.35€ par élève inscrit (estimation 100 élèves), soit 135 €.

VOTANTS : 19	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 19
---------------------	----------------	------------	-----------

➤ Le budget prévisionnel :

DÉPENSES				RECETTES			
Inscription Etablissement	129	3,70 €	477,30 €	Inscription élève	129	1,00 €	129,00 €
			- €	Don du Foyer Socio-Educatif	129	1,35 €	174,15 €
			- €	Contribution du collège	129	1,35 €	174,15 €
							- €
Total des Dépenses			477,30 €	Total des Recettes			477,30 €

La participation des élèves est fixée à 1€, le reste est pris en charge par le FSE et le collège.

VOTANTS : 19	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 19
---------------------	----------------	------------	-----------

Collège Simone VEIL

Membres du conseil : 24

Membres présents
à voix délibératives : 20

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mardi 5 novembre 2019

IV – Question(s) diverse(s)

- Action contre le gaspillage alimentaire

Suite au CESC-DD-I du 14-10-2019, une réunion s'est tenue le 04-11-2019 sur le thème de « Comment réduire le gaspillage alimentaire au service de restauration du collège ».

M.FONTAINE chef de cuisine et M.HEBERT, président du Syndicat Intercommunal souhaitent mettre en place des actions afin de sensibiliser les élèves sur ce sujet.

M.HEBERT dit que l'équivalent du gaspillage alimentaire représente 1 camion/benne par an. Lors de la réunion il a été proposé par exemple d'utiliser des assiettes de taille différente, mais aussi de solliciter les parents pour les impliquer dans cette démarche.

Mme NIGAULT dit qu'elle a participé en lien avec Familles Rurales, à un test en tant que « famille témoin » sur 3 semaines : achats, cuisine, gestion des emballages... Le résultat est positif et le comportement des enfants a changé au-delà des 3 semaines avec un regard plus pertinent quant aux achats.

Mme LILLE dit que ce type d'action a été réalisé il y a plus de 10 ans au collège.

M.HEBERT pense faire appel au SEROC. M. BAGUELIN de « Familles Rurales » qui était présent au CESC-DD-I et à cette réunion doit prendre contact avec eux.

Mme NIGAULT propose la mise en place de défis, de réaliser des affichettes...

M.MACÉ dit qu'il serait souhaitable de créer un petit groupe avec des élèves, des parents et des enseignants afin de travailler sur cette question qui pourra être abordée lors du prochain CVC.

Toutes ces actions doivent être pérennes et avoir un impact sur un changement de comportement afin d'arriver à : « Je ne prends que ce que je mange, je mange tout ce que je prends ».

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance à 20h12.

A Villers-Bocage le 5 novembre 2019

Le Président de séance,
Thierry MACÉ.

La Secrétaire,
Alexandra LILLE.

Le Secrétaire,
Vincent ROY.



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'AL'.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'VR'.